

03 déc 2010 -11:08

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2010

Fonds africain de développement

Participation à la 12e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Participation à la 12e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Le Conseil des Ministres a autorisé le ministre des Finances à voter en faveur du projet de résolution sur la douzième reconstitution des ressources du Fonds africain de Développement (FAD-12) qui couvrira la période 2011 - 2013. La Belgique y contribuera à concurrence de 94,6 millions EUR sous réserve de confirmation de ce montant par le prochain gouvernement.

Les négociations relatives au FAD-12 ont été conclues à Tunis le 15 octobre 2010. Les contributions des pays membres s'élèvent à 3,79 milliards DTS, soit 4,256 milliards EUR. La part de la Belgique représentera 2,06% de la reconstitution. Ces ressources permettront au FAD d'effectuer des engagements à concurrence de 2,25 milliards EUR par an de 2011 à 2013.

Le Fonds africain de Développement est une institution financière internationale qui a été créée en 1972 et qui est administré par la Banque africaine de Développement. Il a commencé ses activités opérationnelles en 1974. L'objectif du FAD est de soutenir le développement économique et social des pays africains les plus pauvres par l'octroi de crédits concessionnels et de dons dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, conformément aux objectifs de développement du Millénaire. La Belgique est devenue membre du FAD en juillet 1974. Elle a contribué à chacune des opérations de reconstitution des ressources précédentes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et
des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>